

Direction Education Jeunesse

23, rue de l'Hôtel de Ville
BP 50020
63201 RIOM CEDEX

Dossier suivi par : S. Echaubard
Tél. : 04.73.33.71.30
e-mail : s.echaubard@ville-riom.fr

N/Réf. : PP/PV

Objet : Rythmes scolaires, enquête auprès des familles

A l'attention des familles des écoles
publiques de Riom

Riom, le 14 juin 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation nationale, les écoles maternelles et élémentaires de Riom sont organisées sur un rythme scolaire de 4,5 jours avec école le mercredi matin. Sollicité à intervalles réguliers par les équipes enseignantes sur l'opportunité de passer à la semaine de 4 jours, par dérogation, je me suis engagé à recueillir l'avis des familles qui sont les premières concernées par la question.

Pour rappel, une première enquête avait conclu en 2018 à un maintien de la semaine de 4,5 jours, mise en place depuis 2013, année de la réforme des rythmes éducatifs. Les résultats de cette enquête, ainsi que tous les éléments relatifs aux rythmes éducatifs, sont consultables sur le Site Internet de la Ville ainsi que sur l'Espace Citoyens.

Aussi, l'objet du présent courrier est de vous fournir tous les éléments de contexte pour vous permettre de répondre en toute connaissance de cause au questionnaire joint.

Dans le cadre de l'organisation actuelle (semaine de 4,5 jours), les horaires scolaires sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h et le mercredi de 8h30 à 11h30. En cas de passage à la semaine de 4 jours, le mercredi matin serait libéré : les horaires d'école des lundis, mardis, jeudis et vendredis seraient de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h45.

Par ailleurs, les services périscolaires fonctionnent actuellement sur la base d'un accueil les matins, midis et soirs, des études le soir de 16h30 à 17h-17h30 et des TAP (temps d'activité périscolaire)/ateliers découverte un soir par semaine en élémentaire. Un passage à la semaine de 4 jours impliquerait une suppression de ces TAP et une possible suppression des ateliers périscolaires du soir - la majorité des familles récupérant leurs enfants entre 17h et 17h30-, tandis que seraient maintenus l'accueil des matins, midis et soirs des jours d'école ainsi que les études du soir.

Enfin, je vous précise qu'à ce jour l'accueil périscolaire payant du mercredi après-midi fonctionne de 11h30 à 18h30, repas compris, dans la limite des places disponibles. Un passage à la semaine de 4 jours impliquerait que cet accueil se tienne le mercredi à la journée au centre de loisirs situé sur la Commune de Loubeyrat, de 7h15 à 18h30, repas compris, sans demi-journée, là encore dans la limite des places disponibles (tarif identique à une journée l'ALSH vacances). Le choix d'accueillir les enfants sur la journée, sur le site de Loubeyrat a pour objectif de proposer une véritable coupure aux enfants, et de leur offrir un contexte de « loisirs », sans qu'ils soient accueillis au sein d'une école.

Sur ce point, je vous rappelle que le nombre de places en accueil périscolaire payant du mercredi après-midi est limité en raison des capacités d'accueil des locaux (actuellement 66 places en maternelle et 72 en élémentaire, et en projet 80 places en maternelle et 90 places en élémentaire – hors covid).

Vous pouvez répondre dès à présent au questionnaire joint et je vous invite en cas de questions à prendre contact avec le service Education Jeunesse au 04 73 33 71 30.

Le résultat du questionnaire sera mis en ligne sur l'Espace Citoyens. **Je précise toutefois que, dans l'éventualité d'un changement d'organisation scolaire à l'issue du questionnaire, ce dernier n'interviendrait que pour la rentrée de septembre 2022.**

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Pour le Maire,
L'Adjoint en charge de l'Enseignement,
la Vie scolaire, périscolaire et la Jeunesse




Pierrick VERMOREL.